Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260630-26CM24JUIN071-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE de Val d'Oust

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VAL D'OUST
Séance du Conseil du 24 juin 2026

Convocation : 19 juin 2026
L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-quatre juin à dix-neuf heures et dix minutes, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.
Présents : 22 : Madame Carine AUGUSTE , Madame Audrey BAUCHÉ, Madame Evelyne BLANCHON, Monsieur Arnaud CHÉDALEUX, Monsieur Pierre DANIEL, Madame Lydia DENOUAL, Monsieur Jean-Paul DUBOIS, Monsieur Jean-Marc FOULON, Monsieur Janick GABILLET ; Madame Guylaine HARDY, Monsieur Yves HUTTER, Madame Martine JARRY, Madame Annie LANGELIER, Madame Marlène LE JOSSEC, Monsieur Jean-Marie LEBON, Monsieur Philippe MAHÉ, Monsieur Olivier MILLET, Madame Marie-Pierre NOËL, Madame Patricia PEIGNÉ, Monsieur William PELLERIN, Madame Florence PRUNET, Madame Stéphanie QUATREVILLE, Mme Véronique SABOURDY, Monsieur Jean-Louis VERONIQUE.
Absents représentés 4 : Mme Samantha DELECOLLE ayant donné pouvoir à Mme Lydia DENOUAL ; M. Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Pierre DANIEL ; M. Philippe MORIZOT ayant donné pouvoir à Mme Florence PRUNET ; Mme Véronique SABOURDY ayant donné pouvoir à Mme Audrey BAUCHE.
Secrétaire : M. Arnaud CHÉDALEUX.
Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DEL_2026_071_RESSOURCES HUMAINES : Création d'un emploi permanent en vue de pourvoir aux fonctions d'Assistant de gestion financière et Ressources humaines

RAPPOR RAPPORTEUR : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité (*ou de l'établissement*).
Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Assurer la gestion comptable, budgétaire et ressources humaines de la Commune de Val d'Oust.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame le Maire propose au Conseil de créer, à compter du 01/07/2026, un emploi permanent d'Assistant de gestion financière et ressources humaines relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emploi des Adjoints administratifs à temps complet.
Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.
Madame le Maire demande que le Conseil l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 ,2° du code général de la fonction publique.
Il est donc proposé au Conseil de délibérer afin de :

- **CREER** un emploi permanent dans le cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de d'Assistant de gestion financière et ressources humaines à temps complet à compter du 01/07/2026.
- **AUTORISER** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 3 ans renouvelable 1 fois.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260630-26CM24JUIN071-DE

- **DIRE QUE** la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2026
- **DONNER TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération

Dès lors, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 22	Pour : 26	Majorité absolue : 14
Votants : 26	Contre : 0	Suffrages exprimés : 26
	Abstentions : 0	

Au regard des résultats, le Conseil, à l'unanimité :

- **CREE** un emploi permanent dans le cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de d'Assistant de gestion financière et ressources humaines à temps complet à compter du 01/07/2026.
- **AUTORISE** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 3 ans renouvelable 1 fois.
- **DIT QUE** la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2026.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Val d'Oust, le 29 juin 2026.

Madame le Maire,
Florence PRUNET

Mairie de Val d'Oust ★ 56 (Morbihan) ★

Le Secrétaire de séance,
Arnaud CHÉDALEUX,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication